

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

surface d'empreinte au sol [m ²]	LOT / LOT		surface du lot / de îlot [ares]		surface constructible brute [m ²]
	min.	max.	min.	max.	
surface de scellement du sol [m ²]	max.		min.	max.	type et nombre de logements
type de toiture	max.		min.	max.	nombre de niveaux

type, disposition et nombre des constructions [m] hauteur des constructions [m]

Délimitation du PAP et des zones du PAG

- délimitation du PAP 55.59 a
- délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveau

- terrain existant
- terrain remodelé

Nombres de niveaux

- I, II, III... nombre de niveaux pleins
- +1,2...R nombre d'étages en retrait
- +1,2...C nombre de niveaux sous combles
- +1,2...S nombre de niveaux sous-sol

Hauteur des constructions

- h_a-x hauteur à l'acrotère de x mètres
- h_f-x hauteur au faîte de x mètres

Types, dispositions et nombre des constructions

- oc constructions en ordre contigu
- onc constructions en ordre non contigu
- x-mi 1 maisons isolées
- x-mj 2 maisons jumelées
- x-mb x maisons en bande

Types et nombre de logements

- x-u 1 logements de type unifamilial
- x-b 2 logements de type bifamilial
- x-c x logements de type collectif

Formes de toiture

- tp toiture plate
- tx ly%-z%l toiture à 2 versants de x degrés d'inclinaison
- orientation de la façade

Gabarits des immeubles (plan/coupes)

- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Délimitation des lots / îlots

- lot projeté
- îlot projeté
- terrains cédés au domaine public communal 1.51 a

Degré de mixité des fonctions

- pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
- pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
- pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

- espace vert privé
- espace vert public
- aire de jeux
- espace extérieur pouvant être scellé
- voie de circulation motorisée
- espace pouvant être dédié au stationnement
- chemin piéton/piste cyclable/zone piétonne
- voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantation et murets

- arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- haie projetée / haie à conserver
- muret projetée / muret à conserver

Servitudes

- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de passage
- élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques

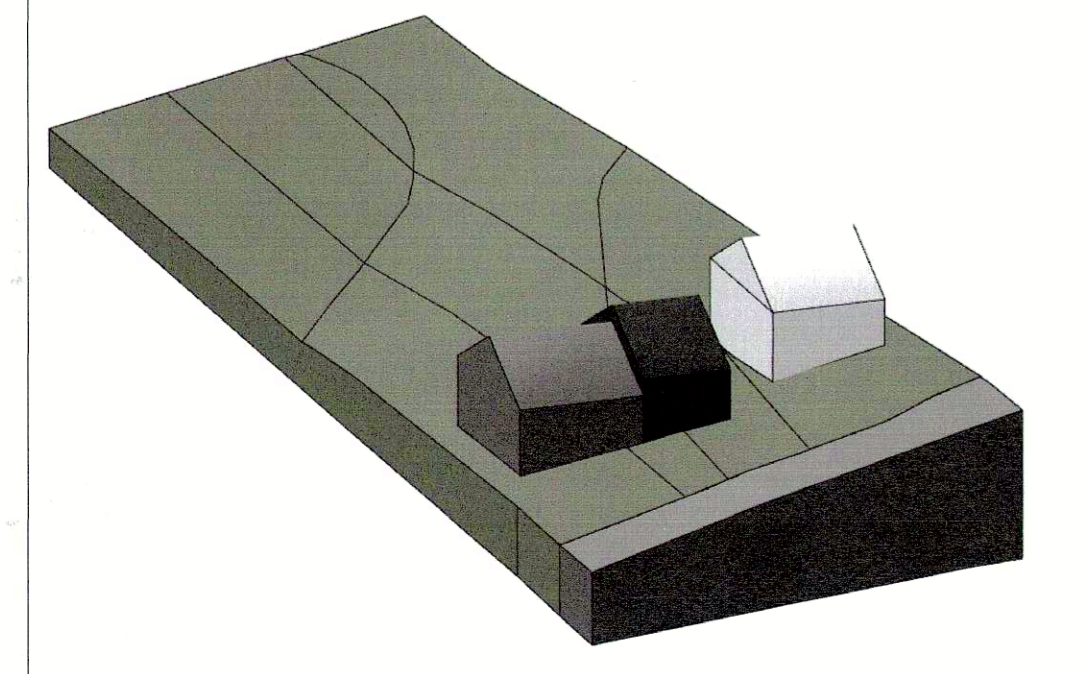
- rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux usées
- fossé ouvert pour eaux pluviales

Indications supplémentaires

- recul de la construction
- profondeur maximale de la construction
- cote à titre indicatif
- parking souterrain



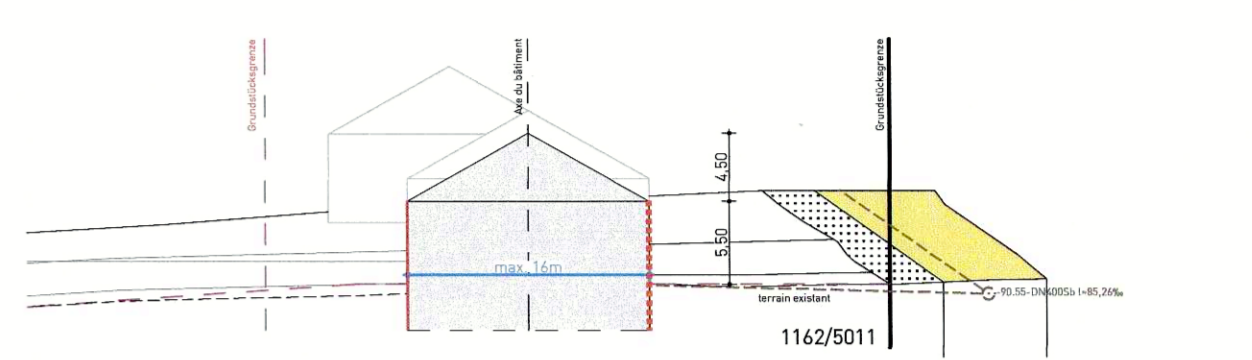
Situation 1/1000



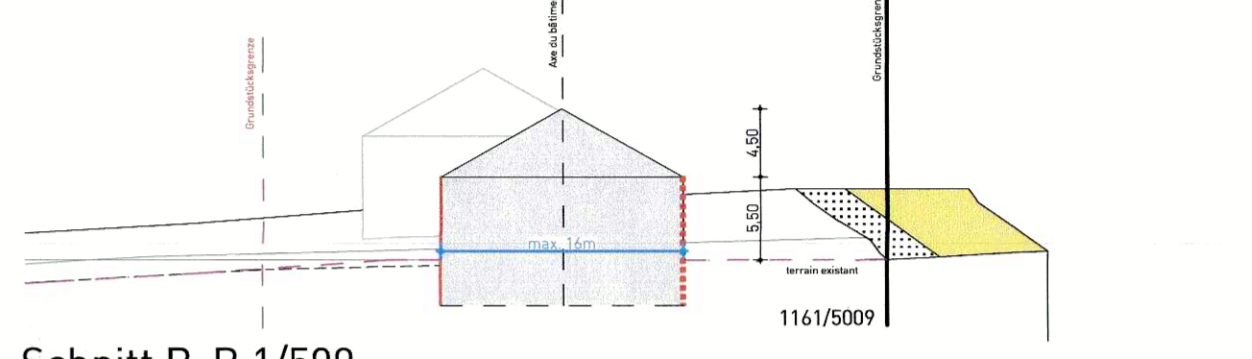
Axonometrie



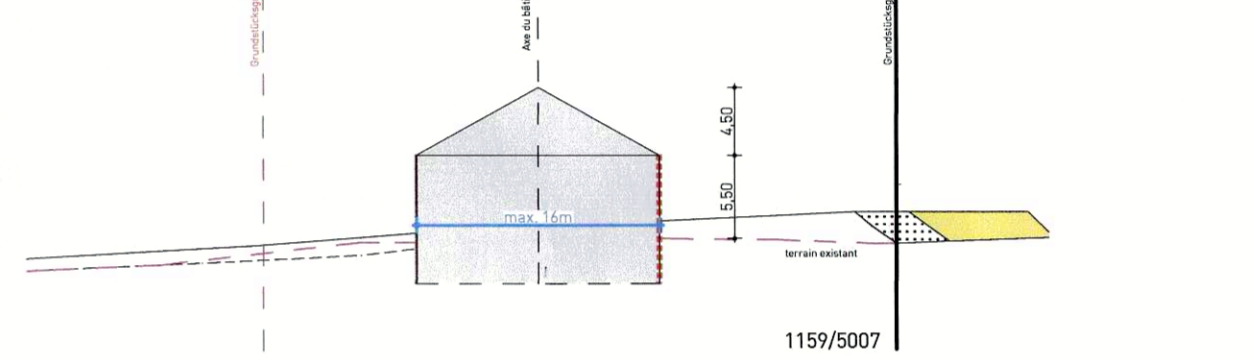
Gabarit 1/500



Schnitt A-A 1/500



Schnitt B-B 1/500



Schnitt C-C 1/500

plan d'aménagement particulier

Projekt
 Plan d'aménagement particulier
 11-15, Rue Scheuerberg
 L-5422 Erpeldange

Bauherr
 Fam. Kutten
 17, Rue Scheuerberg
 L-5422 Erpeldange

référence: 17583/87C
 Le présent document appartient à son détenteur
 d'approbation du: 07.11.2016
 Le Ministre de l'Intérieur
 Dan Kersch

morph 4 architecture
 22, Rue de Gostingen, L-5414 Canach
 tel. 26 51 25 26, fax. 26 19 65 01
 morph4@morph4.com

Nachbar de la Hamette
 Nachbar Fonck-Fischer

Bauherr Fam. Kutten
 Architect

Datei 13_23_PAP_20160616.pln
 Maßstab 1/250
 Format 914x594
 Plan-Nr. A-02
 Datum 06.07.2016 tg/js

Index	Datum	Änderungen	Planer

Vu et approuvé,
 Bous, le 11 octobre 2016
 Le Conseil Communal,
 Commune de Bous

(Handwritten signatures and stamps)